

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 11 avril 2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025.

Membres en exercice: 11 Présents: 7 Votants: 8 Pour:8 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Convention SDEE - Nettoyage des réservoirs
DE_2025_022**

Madame la Maire,

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le SDEE dans le cadre du nettoyage des réservoirs de la commune;

PRESENTE le devis du SDEE d'un montant de 7 920,50 € HT soit 9 504,60 € TTC pour l'ensemble des réservoirs;

PRECISE que dans le cadre de la convention le SDEE verse une subvention de 40 % du montant HT des travaux soit 3 168,20 €;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

ACCEPTE la convention avec le SDEE pour le nettoyage des réservoirs;

PREND ACTE du montant du devis ainsi que de la participation du SDEE;

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention et la faire exécuter;

DONNE toute délégation à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :



**La Maire,
Colette ROUQUET.**



Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

048-214800898-DE_2025_022-DE

A G E D I